

## Nouvelles économiques

Mise à jour : 12-08-2003 09:26:25

# La grève fait du tort à Labatt

Yvon Laprade - Journal de Montréal

La grève déclenchée le 16 juin à la Brasserie Labatt a fait chuter les volumes de ventes d'environ 10 %, selon la direction de l'entreprise.

« Nous nous en tirons assez bien mais il faut admettre que le conflit nous fait mal », a confié hier au *Journal de Montréal* le porte-parole de l'entreprise, Paul Wilson. Selon lui, les volumes de bières livrées dans les marchés d'alimentation, les dépanneurs, les bars et restaurants « sont à 90 % » du niveau de l'été 2002.

Il refuse toutefois de dévoiler des chiffres sur le nombre de caisses de 24 livrées en moins depuis le début du conflit qui frappe 950 travailleurs syndiqués à la CSN.

Toutefois, avec un nombre limité de livreurs-cadres, Labatt a adopté une stratégie « plus flexible », précise Paul Wilson.

« Nous incitons nos clients (restaurateurs, dépanneurs) à venir chercher leur bière à notre centre de distribution, et nous leur offrons des incitatifs », souligne-t-il.

### Pas de conciliation

Pour sa part, le président du syndicat des travailleurs de Labatt, Robert Daneau, concède que les discussions « sont au point mort depuis le début d'août ».

« Nous souhaitons relancer les négociations, étant donné que nous sommes condamnés à nous entendre », ironise-t-il.

Labatt propose un contrat de travail de sept ans avec des hausses salariales globales de 4 \$, selon le syndicat.

Le syndicat, pour sa part, réclame des augmentations de 15 % sur trois ans, et des aménagements dans la convention collective pour améliorer le sort de 150 employés temporaires.

Toutefois, en attendant un règlement qui se fait attendre, le président du syndicat admet que le rapport de force syndical « commence à diminuer », avec l'été qui s'achève déjà, signe que les ventes de bière vont également s'assécher.

« Nous sommes prêts à négocier », répète-t-il. Selon lui, les demandes syndicales « ne sont pas coulées dans le ciment ».

Les syndiqués en grève touchent des allocations de la CSN de 200 \$ par semaine. Normalement, quand ils travaillent, leur salaire moyen est de 800 à 900 \$, avant impôts.

Le taux horaire moyen est de 26 \$ pour les employés permanents. « Après huit

semaines de conflit, nous ne sommes pas très avancés », ajoute, pour sa part, le porte-parole de la Brasserie Labatt, Paul Wilson. Il dit lui aussi souhaiter la reprise de la conciliation.

### **Molson demeure Teamsters**

Par ailleurs, *Le Journal de Montréal* a appris hier que les travailleurs de la Brasserie Molson, dans l'est de Montréal, ont résisté à la poussée de la CSN et ont préféré poursuivre leur association avec le syndicat des Teamsters.

Rappelons que plusieurs s'attendaient à ce que la CSN fasse une percée également chez Molson, après avoir réussi une entrée « fracassante » chez Labatt.